

# Règlement SUD OUEST MOUNRIDE 2024

## Article 1 : Lieu et horaires de la manifestation

L'épreuve se déroulera sur les communes de Mont de Marsan et Saint-Pierre du Mont (Landes). Les départs se font depuis la Place des Arènes, à Mont de Marsan (40), par vagues. Le parcours est constitué d'une boucle qui ramènera les participants au village départ.

Au moment de l'inscription, l'heure de départ pourra être sélectionnée (selon les places disponibles). Cet horaire sera consultable sur le mail de confirmation ou sur les mails envoyés par la suite par l'organisateur.

## Article 2 : Certificat médical

Pour les majeurs : pour participer à la course à obstacles du Mounride, vous n'avez pas besoin de certificat médical. En effet, la course n'est pas chronométrée et les obstacles ne sont pas obligatoires. Vous pouvez donc la faire à votre rythme, en solo ou en équipe, et sans pression.

Cependant, il est très conseillé de vous assurer auprès de votre médecin de l'aptitude à courir et enchaîner des obstacles physiques. La course à obstacles du Mounride demande un minimum de condition physique et de préparation. Il faut être capable d'effectuer 11 km et franchir des obstacles de différents niveaux de difficulté.

Pour les mineurs : il est demandé une attestation du représentant légal, certifiant qu'aucune réponse au questionnaire de santé annexé au présent règlement n'a fait l'objet d'un oui. Faute de quoi un certificat médical de moins d'un an attestant la non contradiction à la pratique sportive sera nécessaire.

## Article 3 : Catégories d'âge

Les catégories se déterminent en fonction de l'âge atteint le jour de l'épreuve.

<b>Lous Petits</b> <b>6/9 ans</b>	27/05/2014 à 26/05/2018	<b>Lous</b> <b>Gouyats</b> <b>14/15 ans</b>	27/05/2008 à 26/05/2009
<b>Lous Droles</b> <b>10/11 ans</b>	27/05/2012 à 26/05/2014	<b>Epreuves</b> <b>réservées</b> <b>aux plus de</b> <b>16 ans :</b>	À partir du 26/05/2008
<b>Lous Juenes</b> <b>12/13 ans</b>	27/05/2010 à 26/05/2012		

## Article 4 : Conditions de participation

Pour participer, il est obligatoire que chaque concurrent remplisse les conditions suivantes :

- S'être inscrit via la plateforme en ligne disponible sur le site [www.mounride.fr](http://www.mounride.fr) ou via le dossier papier et avoir fourni une copie authentique de l'ensemble des documents demandés.
- Avoir réglé les droits d'inscription avant le lundi 20 mai 2024. Le cachet de la poste faisant foi.
- Avoir l'âge requis, le jour de l'épreuve.
- Pour les mineurs, avoir l'autorisation parentale dûment remplie, avec notamment la certification d'absence de problème de santé et la certification d'aisance aquatique pour les plus de 12 ans.
- Avoir lu toutes les clauses du présent règlement et accepté celui-ci.



## Résumé des documents à fournir pour chaque épreuve :

<b>Lous Petits 6/9 ans</b>	→ Autorisation parentale avec la certification de l'absence de problème de santé
<b>Lous Droles 10/11 ans</b>	→ Autorisation parentale avec la certification de l'absence de problème de santé
<b>Lous Jeunes 12/13 ans</b>	→ Autorisation parentale avec la certification de l'absence de problème de santé et la certification d'aisance aquatique.
<b>Lous Gouyats 14/15 ans</b>	→ Autorisation parentale avec la certification de l'absence de problème de santé et la certification d'aisance aquatique.
<b>Parcours adulte pour les mineurs 16 ans et +</b>	→ Autorisation parentale avec la certification de l'absence de problème de santé et la certification d'aisance aquatique.
<b>Adultes</b>	Cf Art 2

### Article 5 : Droits d'inscriptions

Les droits d'inscription sont fixés à 40€ pour le 12km, 18€ pour les 12/13 ans et 14/15 ans et à 13€ pour les 6/9 ans et les 10/11 ans.

Une réduction est appliquée aux inscriptions en ligne, qui s'élèvent alors à 36€ pour le 12km, 14€ pour les 12/13 ans et 14/15 ans et à 10€ pour les 6/9 ans et les 10/11 ans.

### Article 6 : Annulation et remboursement

En cas de désistement de la part d'un concurrent **aucun remboursement ne sera effectué.**

Tout coureur pourra, au moment de son inscription, souscrire la garantie annulation. Le coût de cette assurance s'élèvera à 2,5€ par personne. Cette garantie interviendra, pour le participant, en cas de maladie, blessure, accident de trajet, décès du conjoint ou concubin, d'un ascendant ou descendant. Un courrier demandant le remboursement et un justificatif devront être adressés au Stade Montois Omnisports, 16 rue Dubalen, 40000 Mont de Marsan, **au plus tard le 25 mai 2024**, le cachet de la poste faisant foi.

En cas d'acte de terrorisme, de guerre, d'épidémie, de catastrophe naturelle, d'inondation, de tremblements de terre ou toute autre condition qui mettrait en danger les participants, l'organisateur se réserve le droit d'annuler les épreuves. Dans cette hypothèse, le remboursement des droits d'inscription se fera à la discrétion du Stade Montois.

### Article 7 : Les bracelets

Afin d'accéder au parcours, chaque participant recevra un bracelet comportant son numéro d'inscription, celui-ci fera office de dossard.

Le port de ce bracelet est obligatoire pour accéder à la zone de départ. Il devra être porté durant toute la durée de l'épreuve, les personnes sans bracelet seront automatiquement sorties de la course.

Nous vous rappelons que tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son bracelet à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière



durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un bracelet acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

## Article 8 : Tenue et déguisement

Un collant ou un survêtement et des gants pour le franchissement d'obstacles sont recommandés. Le port de bijoux est interdit. Le port de déguisement est fortement conseillé mais ne devra pas entraver la progression des participants, notamment pour le franchissement des obstacles, ni présenter un risque quelconque de blessure pour ces derniers.



La matière d'un costume détermine s'il est portable ou non en course à obstacles. La façon la plus simple de le vérifier est encore de prendre un bain avec ! S'il s'alourdit trop, sachez qu'avec la boue et la course, le ressenti sera encore pire. Dans tous les cas, évitez les matières de type peluche et les mousses qui boivent beaucoup trop d'eau.

Les accessoires types bâtons, cordes, sont interdits pour éviter des risques de blessures.

### La course

La distance de chaque épreuve est adaptée en fonction de l'âge afin de ne pas excéder les capacités des participants, **qui pourront, s'ils le souhaitent, ne pas réaliser ces épreuves et continuer leur progression normalement.**

La course adulte (12 km) se déroulera à la fois dans les villes de Mont de Marsan et de Saint Pierre du Mont (Landes), mais également sur des terrains privés. Chaque participant devra respecter l'environnement de la course. Des poubelles seront positionnées sur le parcours afin d'éviter les abandons de papiers et de bouteilles suite aux ravitaillements prévus sur le circuit et à l'arrivée.

La course traversant une zone classée « Natura 2000 », il est demandé aux participants de respecter scrupuleusement le balisage et de ne pas sortir des sentiers délimités par l'organisation. Les coureurs sont civilement et pénalement responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner lors de leurs passages dans les lieux publics ou privés empruntés par la manifestation.

La course comprend une **quarantaine** d'épreuves qui devront être franchies, en courant, en nageant, en rampant, en sautant, en escaladant (hauteur maxi 3 mètres), en pagayant, ou simplement en faisant preuve d'adresse.

**Certification d'aisance aquatique : chaque participant atteste qu'il est apte à nager 25 mètres sans interruption, ainsi qu'à supporter une immersion complète sans paniquer.**

### Obstacle « Vachette » :



Nous souhaitons vous informer que l'obstacle de la Vachette, comme tous les autres obstacles, est **facultatif**. Vous pouvez choisir de l'ignorer et de continuer votre parcours sans passer par cet obstacle.

Nous vous rappelons que la sécurité est notre priorité absolue.

Si vous décidez de relever le défi de l'obstacle de la Vachette, à votre arrivée dans l'enceinte de l'arène, suivez scrupuleusement la signalétique et les consignes suivantes :

- Le responsable de l'obstacle vous orientera, selon votre choix, de faire l'obstacle ou de le contourner
- Ne pénétrez sur la piste qu'avec l'autorisation des professionnels de la Course Landaise (vacher et raseurs) présents sur la piste

Afin d'aider au bon déroulement, des raseurs attireront l'attention de la vachette pour faciliter votre passage.

Un îlot de sécurité central, composé de bottes de paille, est prévu sur la piste.

Montez sur le plus haut niveau afin de vous mettre en sécurité lors de votre traversée.

Un seul passage par concurrent.

**DURANT TOUTE LA DUREE DE VOTRE PRESENCE SUR LA PISTE, RESPECTEZ SCRUPULEUSEMENT LES CONSIGNES DONNEES PAR LES PROFESSIONNELS DE LA COURSE LANDAISE**



## **Article 9 : Droit à l'image et utilisation des données**

Du fait de son inscription, le concurrent donne à l'organisateur le droit d'utiliser toute photo ou vidéo, prise dans le cadre du Sud-Ouest Mounride 2024 pour promouvoir l'épreuve et les éditions suivantes.

Conformément aux lois informatiques et libertés, (Loi 78-17 du 6 janvier 1978) chaque participant peut accéder aux informations qu'il a données lors de son inscription, en vérifier l'exactitude, les rectifier si nécessaire, et s'opposer à leur diffusion ou en limiter l'utilisation, sur simple demande écrite à : Stade Montois, 16 rue Dubalen, 40000 Mont de Marsan ou par e-mail à : [contact@mounride.fr](mailto:contact@mounride.fr)

## **Article 10 : Classement**

Les épreuves, ne seront pas chronométrées. Tous les finishers se verront offrir une médaille représentative de la manifestation. Les 1000 premiers inscrits du parcours adulte recevront un teeshirt de la manifestation et les 250 premiers enfants (-16 ans) recevront une casquette de la manifestation.

## **Article 11 : Assurance**

Le Stade Montois Omnisports est couvert par une police d'assurance en responsabilité civile souscrite auprès d'ABEILLE ASSURANCES N° 72661783, le garantissant dans le cadre de l'organisation du Sud-Ouest Mounride.

Il est rappelé aux participants la nécessité d'avoir souscrit au préalable chez l'assureur de leur choix, une assurance dommages corporels individuelle, si elle n'est pas assurée par leur licence lorsqu'ils en possèdent une, et il est rappelé l'intérêt d'être à jour pour la vaccination antitétanique.

De plus, tous les participants sont responsables civilement et pénalement de leurs actes et assument donc tous les risques liés à une épreuve de ce type, pour eux ou les autres participants, spectateurs ou équipe d'organisation.

## **Article 12 : Ethique**

Cette manifestation a pour but de regrouper des personnes de tous niveaux, cherchant à passer de bons moments, dans un esprit sportif. Les organisateurs se réservent le droit de mettre fin au parcours d'un candidat :

- Si celui-ci se met en danger physiquement au cours de l'épreuve.
- S'il est très largement hors délai.
- S'il est fauteur de troubles et porte préjudice au déroulement de la manifestation (non-respect du règlement, non-respect des autres participants, du public ou des organisateurs).

## **Article 13 : Sécurité**

Chaque coureur veille à sa sécurité et à celle des autres participants en adoptant une conduite empreinte de fair-play, d'entraide mais aussi de maîtrise. Les organisateurs se réservent la possibilité de mettre fin à la course d'un candidat qui mettrait en péril son intégrité physique ou celle d'un autre concurrent ou qui ne respecterait pas les consignes de sécurité affichées avant les obstacles.

Chaque participant est le premier responsable de sa sécurité. Chacun veillera à porter assistance à tout autre participant si nécessaire.

Nous vous conseillons vivement de vérifier avec votre médecin si vous êtes à jour de votre vaccination antitétanique afin de prévenir tous risques d'infection après une blessure.

## **Article 14 : Responsabilités**

Chaque participant reconnaît être apte médicalement et physiquement et être informé des risques liés aux épreuves localisées sur le parcours. De ce fait, il assume l'ensemble des risques inhérents à sa participation, tels que : les accidents seul ou avec les autres participants, les intempéries météorologiques, les accidents pouvant se produire durant les trajets aller ou de retour de l'épreuve et décharge les sponsors et organisateurs de l'épreuve, le Sud-Ouest Mounride et l'association Stade Montois Omnisports (et ses représentants) ainsi que toute autre personne associée à l'événement, de toutes responsabilités, dommages et intérêts.

